



LA VAGUE DES BASSINS : des politiques à décanner

Table des matières

1 – Introduction

Par Frederic LIGOT 3

2 – La notion de « bassin » - Origines, développements et enjeux - quelques éléments de cadrage

Par Michel LAFFUT 6

3 – Quelques réflexions sur la notion de bassin et ses implications politiques

Par Gilles VAN HAMME 12

4 – A travers les bassins. Quels modèles de gouvernance publique ?

Par Bernard VAN ASBROUCK 16

5 – Ceux-ci ne sont pas des bassins de vie

Par Luc SIMAR, 28

1 Introduction

Par Frederic LIGOT

Le Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC a choisi de consacrer cette journée d'étude d'actualité politique à la notion de « bassins ». A priori, un tel sujet pourrait sembler, pour beaucoup, assez anecdotique ou secondaire, au vu de l'ensemble des enjeux auxquels est confronté notre modèle social dans le contexte actuel de « crise » financière, économique et social que nous subissons et de réforme institutionnelle engagée par l'actuel Gouvernement fédéral. Et reconnaissons, en outre, que cette notion est, comme telle, directement peu intelligible, pour ne pas dire totalement obscure.

Reste que, si nous avons pris la décision de consacrer une journée d'étude à cette question des « bassins », c'est que nous pressentons qu'elle porte également sur des enjeux politiques réels qui n'ont véritablement rien d'anecdotique et qui méritent donc d'être plus clairement dévoilés et problématisés.

Il suffirait peut-être pour s'en convaincre de relire attentivement les Déclarations de politiques régionales et communautaires des actuelles coalitions « olivier ». Il est, en effet, assez frappant de constater la récurrence d'un certain nombre de notions qui font manifestement référence à une volonté politique d'assurer le pilotage et la gestion d'un certain nombre de compétences ou de matières à un niveau décentralisé ou intermédiaire entre le niveau strictement local et le niveau régional ou communautaire.

Dans ce cadre, la référence à la notion de « bassins » apparaît très régulièrement. On

y évoque, en effet, des « bassins de vie », des « bassins de soins », des « bassins d'emploi », des « bassins de formation »,... sans que l'on comprenne très bien ce que ces « bassins » recouvrent exactement, à quels découpages territoriaux ils font référence, quelles fonctions et quelles compétences les autorités publiques veulent concrètement leur confier, ni quelle(s) plus-value(s) éventuelle(s) elles entendent en tirer en termes d'efficience et d'égalité pour les usagers et les citoyens.

Nous aurions donc manifestement affaire à un nouveau « concept » de gouvernance publique aux contours et au contenu assez obscurs et qui mérite donc, par conséquent, quelques éclaircissements.

On pourrait évidemment penser que ce « nouvel objet politique mal identifié » relève d'une mode passagère ou du slogan politique. Or, ce n'est manifestement pas le cas puisque un certain nombre d'initiatives politiques, en Communauté française comme en Wallonie, se réfèrent d'ores et déjà à cette logique de bassins.

On pense évidemment aux bassins scolaires, qui se sont timidement concrétisés dans les instances de pilotages interréseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ); l'objectif étant d'harmoniser au mieux l'offre d'enseignement qualifiant des écoles techniques et professionnelles implantées sur un même territoire. On pense à la création des « bassins d'emploi, de formation et d'enseignement » qui a fait l'objet d'un accord de coopération entre la Communauté française, la Wallonie, la Région bruxelloise et la Cocof et qui seront chargés, à l'avenir, d'assurer le dévelop-

pement à un niveau sous-régional des politiques croisées en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant. On pense à d'éventuels « bassins de Culture » qui pourraient émerger au terme du processus des Assises du développement culturel territorial. On pourrait enfin évoquer la volonté de certains de transformer les provinces en « bassins de vie », la refonte du paysage de l'enseignement supérieur en Pôles géographiques, la révision du schéma de développement régional wallon qui veut inciter les communes à collaborer à l'avenir dans le cadre de « bassins de vie » encore une fois.

Ainsi, on pressent bien, à travers ces divers exemples, que cette notion de « bassin » dénote manifestement une volonté politique de plus en plus affirmée d'améliorer la gouvernance publique dans un certain nombre de domaines via des politiques territorialisées qui favorisent les synergies, les décloisonnements, les partenariats et, très vraisemblablement aussi, les économies d'échelle. En ce sens, la volonté est-elle aussi, dans certains cas, de décloisonner les niveaux de pouvoirs régionaux et communautaires : la notion de « bassins » renvoie, en effet, à une idée de territorialisation qui est, comme telle, spécifique aux politiques régionales mais qui est également mobilisée, dans le cas qui nous occupe, dans la gestion d'un certain nombre de

matières personnalisables, d'ordre communautaire (enseignement, Culture,...).

Quoi qu'il en soit, nous devons bien constater que, pour l'heure, ces différentes initiatives, mesures, projets restent assez disparates et peu coordonnées entre elles et qu'une vision politique d'ensemble, intégrée et cohérente, semble manifestement faire défaut.

L'objectif de cette journée d'étude est donc d'y voir plus clair et d'interroger plus avant cette notion de « bassins » qui, politiquement parlant, est un peu une boîte noire. Nous interroger, par exemple, sur les enjeux nouveaux auxquels tente de répondre cette notion de « bassin », nous interroger sur sa portée idéologique aussi, en termes de mutation éventuelle du sens de l'action des pouvoirs publics et de l'Etat, nous interroger sur la question du rôle, de la place et de l'avenir des grandes villes (comme Bruxelles, par exemple) qui peuvent, à certains égards, être considérées comme des bassins en soi, nous interroger sur la pertinence de certaines mesures législatives également, avec, en filigrane, une interrogation prioritaire : dans quelle mesure cette politique par « bassins » (et pour peu que l'on puisse parler de politique à proprement parler) est susceptible d'approfondir et de consolider la démocratie et l'égalité entre citoyens et usagers ?



2 La notion de « bassin »

- Origines, développements et enjeux
- quelques éléments de cadrage

Par Michel LAFFUT - Chargé de cours honoraire de l'Université de Liège - Directeur scientifique honoraire de l'IWEPS

Introduction

Les bassins sont à l'honneur. Depuis quelques années, l'expression fait florès dans des contextes parfois fort différents : bassins d'emploi, bassins scolaires, bassins de formation, bassins d'enseignement, bassins sanitaires, bassins d'équipement, bassins de proximité, bassins de vie, bassins de villes.

Au-delà d'un effet de mode, la notion de bassin nous parle de nous-mêmes, de nos interrogations, de nos insatisfactions, de nos espoirs. Elle témoigne notamment de l'intérêt croissant que nous manifestons pour une approche territorialisée de la réalité économique et sociale, plus « pertinente » ou « cohérente » diront certains, entre une région, trop grande, et des communes, trop petites. Cette approche décentralisée répond au besoin de recomposer les limites territoriales, pour les rendre mieux adaptées à l'établissement de diagnostics, à la mise en place de logiques d'action et à la création de nouveaux lieux de concertation et de partenariat, y compris dans le cadre d'une vision renouvelée des espaces transfrontaliers.

Mais, face à la multiplication des « mises en bassin », quelles que soient les motivations sous-jacentes, un certain nombre de points

posent questions et des tentatives de clarifications s'imposent donc.

La question des définitions

Il n'y a pas de définition catégorique des bassins. Mais il en existe de nombreuses, plus empiriques que théoriques; chaque expérience visant à construire de nouvelles entités géographiques et qui adopte le terme de « bassin », tente de le définir, à sa façon, sur base des caractéristiques de l'entité construite.

Dans cette diversité de définitions, émergent, cependant, des éléments communs. Ainsi, la DIACT/DATAR (Délégation interministérielle française à l'aménagement du territoire) définit le bassin d'emploi comme étant « l'espace géographique regroupant généralement plusieurs cantons et présentant une cohésion en matière d'infrastructures, de marché du travail et de mouvements économiques. Un bassin d'emploi est constitué autour d'un pôle attractif et peut correspondre soit à une agglomération, soit à une microrégion industrielle développée à partir d'une activité spécifique (bassin minier ou sidérurgique) ou d'une grande entreprise industrielle, soit à un territoire où se regroupent des activités diverses. Un bassin d'emploi est déterminé [...] à

partir du facteur déplacement domicile-travail dans un espace restreint permettant aux personnes actives de résider et travailler dans un établissement du bassin, et aux employeurs de recruter la main d'œuvre sur place». Par extension, le même organisme définit le bassin de vie comme étant « un territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services. La délimitation d'un bassin de vie correspond à des zones d'activités homogènes reposant sur des besoins locaux et structurés à partir du flux migratoire quotidien de la population et de la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale) ». Cette définition met en évidence, tant pour les bassins d'emploi que pour les bassins de vie,- et nous ajouterons pour toute forme de bassin,- les notions de cohérence/cohésion, le statut structurant de pôles et de leur attractivité, l'approche par les flux exprimant des besoins et révélateurs d'homogénéité.

Dans le même esprit, l'INSEE (Institut français de la statistique et des études économiques) propose une définition simplifiée d'un bassin de vie : « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi. Le découpage de la France en 'bassins de vie ' est un nouvel outil proposé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace à dominante rurale ».

L'INSEE propose ensuite une définition détaillée : « le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie comportent quatre catégories :

- Équipements concurrentiels : Hypermarché et supermarché, grande surface non alimentaire, magasins (vêtements, chaussures, électroménager, meubles), librairie, droguerie, marché de détail, banque, vétérinaire ;
- Équipements non concurrentiels : gendarmerie, perception, notaire, pôle emploi, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou

halte-garderie, installation sportive, piscine, école de musique, cinéma ;

- Équipements de santé : médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court, moyen et long séjour ;
- Équipements d'éducation : collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel ».

Il faut toutefois préciser que l'INSEE renonce parfois à utiliser le terme de 'bassin', notamment lorsqu'il intègre, dans la délimitation de territoires, des données de stock en plus de données de flux. C'est le cas pour les 'territoires vécus', les 'aires urbaines', les 'agglomérations',...

En 1994, le débat national (français) sur l'aménagement du territoire faisait preuve d'une certaine perplexité : « Le terme de bassin de vie désigne des réalités multiples et conduit à une définition plutôt floue : « un ensemble de communes parmi lequel les habitants trouvent la majorité des commerces et des services dont ils ont besoin habituellement » ou bien « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ». Ce terme peut également être remplacé par bassin d'équipement, zone de chaland, zone d'attraction de services, bassin de vie quotidienne, bassin de proximité ou bassin de voisinage. Un vocabulaire variant selon le souhait de distinguer des espaces homogènes ou polarisés. En général, le concept de bassin de vie renvoie à une recherche de cohérence et de suffisance mais aussi parfois de coopération territoriale ».

Du côté wallon, le Schéma de développement de l'espace régional (SDER, 1999) ne parle pas de bassin, sauf dans un contexte hydrographique ou industriel, mais recense des pôles à partir desquels la CPDT (2003) construira des « bassins de vie », entendus comme espaces d'attractivité des pôles.

Plus récemment, en février 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver, en première lecture, l'avant-projet d'un Accord de coopération relatif à la mise en œuvre de Bassins de vie Enseignement - Formation - Emploi. Ce texte utilise donc le vocable 'bassin', mais

sans préciser son mode de construction qui renvoie davantage à la notion de zone qu'à celle de bassin.

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) propose, en 2000, une structuration de l'espace en bassins d'emploi, sans polarisation préalable, et continue, depuis lors, à travailler sur cette thématique. C'est sur base de son expérience en la matière et des définitions rappelées ci-dessus que j'ai proposé, à l'occasion du Colloque « Bassin de ville - bassin de vie », tenu à Charleroi, les 6 et 7 octobre 2011, à l'initiative de Paul Furlan, Ministre pouvoirs locaux et de la ville, les points de clarification qui suivent :

- « Le concept de bassin suppose implicitement l'existence de territoires au sein desquels se produisent des phénomènes, dans une certaine cohérence, qui permettent de les distinguer de ce qui se passe ailleurs et, dès lors, de leur donner une identité spécifique ».
- « Ces phénomènes contribuent à définir l'extension du territoire. Ils ont une fonction de spatialisation ».
- « La fonction de spatialisation opère à travers des flux qui relient, entre eux, différents points du territoire ».
- « Les flux résultent de la vie, l'expression 'bassin de vie' est donc bien appropriée, des différentes activités que nous menons pour satisfaire nos besoins et construire notre bien-être ».
- « La fréquence de ses activités est variable : certaines activités sont pratiquées quotidiennement, d'autres le sont de manière plus irrégulière ».
- « Sept types de flux balisent bien l'ensemble des déplacements (mobilité) induits par la vie sociale : 1) flux professionnels (y compris ceux issus de l'exercice de la profession); 2) flux scolaires (des élèves/étudiants et des parents); 3) flux de consommation; 4) flux culturels (sport, Culture, y compris la vie familiale élargie et la vie associative); 5) flux 'sanitaires'; 6) flux 'institutionnels'; 7) flux migratoires ».

La définition d'un bassin de vie induit le plus souvent, mais pas nécessairement, l'identification d'une centralité au sein d'un territoire.

Essai de mise en catégories

La diversité des 'bassins' est le reflet de la diversité des conditions qui ont présidé à leur construction. Celle-ci demande, en effet, d'avoir précisé un certain nombre d'options, elles-mêmes dictées par des contraintes plus ou moins fortes. Il est donc possible de rencontrer des entités dénommées 'bassins' mais qui sont de nature très différente en raison des options prises au départ de leur élaboration. Il est donc important d'apporter, ici aussi, quelques clarifications en évoquant les questions qu'il faut se poser et les choix explicites qu'il faut avoir fait, au préalable.

Il ne s'agit pas ici de développer chacune de ces questions mais d'attirer l'attention sur quelques points et de fournir également des éléments de mise en catégories.

1. La question de la finalité (objectifs)

On peut configurer les territoires sur base des fonctions qu'on leur assigne.

On distinguera utilement :

Des **territoires d'observation** (ou de connaissance)

1. Préoccupation scientifique : améliorer la connaissance et rechercher du sens au regard de certains critères
2. Délimitation cohérente visant à garantir une certaine homogénéité interne, avec ou sans polarisation
3. Ils perpétuent la tradition des « Instituts de statistiques » : dresser un état du territoire et constituent le champ privilégié des analyses statistiques : démarche explicative
4. Ils trouvent une illustration dans la logique des « observatoires »

Des **territoires d'action** (ou d'organisation [ou de projet])

1. Préoccupation politique

2. Délimitation fonctionnelle veillant à respecter les compétences territoriales
3. Zonages institutionnels ou administratifs
4. Zonages d'organisation (santé, emploi,...)
5. Zonages d'intervention des politiques publiques
6. Territoires de projet (aire de coopération supracommunale)

2. La question de l'usage

Parfois, la distinction entre finalité et usage (l'usage effectif) se révèle pertinente. Ainsi, distinguons :

Des territoires de comparaison

1. Valorisation de la diversité territoriale
2. Réduction des disparités territoriales (métrique des « distances »)
3. Nécessite la collecte de données comparables pour l'ensemble des territoires
4. Approche en termes de performances : cadre des exercices de benchmarking ? de quoi s'agit-il ?
5. Instrument de discrimination positive
6. Appauvrissement des données par la recherche de 'dénominateurs communs'
7. Comparaison 'risquée' quand on quitte les cadres nationaux (voire régionaux)

8.

Des territoires d'identification

1. Mise en évidence des caractéristiques internes; recherche de facteurs structurants (concept de « pays »)
2. Distinction vis-à-vis des réalités externes
3. Fournir une partition de l'espace bipolaire (in/out)

Citons cinq expériences de constructions de territoires d'identification

1. Pays de Herve-Futur : 17 communes (2002)
2. La Wallonie picarde : 23 communes (2006)
3. Le Pays de Famenne : 6 communes (2003) (Marche, Rochefort, Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze)
4. Le Cœur du Hainaut : 25 communes (2008) (Mons-Borinage-Centre)
5. Liège Métropole : (2009)

3. La question de la structure

Les options de structures sont très importantes car elles conditionnent les méthodes de construction.

Choisit-on :

- Une structuration générale et systématique de l'espace
 - Zonages fonctionnels, uni ou multidimensionnels
 - Possibilité d'un découpage en niveaux et articulation des niveaux

■ La formation d'entités indépendantes

- Aires de coopération : « pays »
- La création d'entités compactes, d'un seul tenant, avec possibilité ou non d'enclaves (territoires sans contrainte de contiguïté)

4. La question de l'adaptabilité

Opte-t-on pour

- Territoire fixé pour une durée plus ou moins longue (déterminée ou non)
- Territoire aux limites régulièrement mises à jour
- Débat sur le devenir des provinces : bassins de vie comme nouvelles structures pérennes.

5. La question de la taille optimale du maillage (en fonction des objectifs et des usages)

Veut-on

- Quelques grandes zones
- Un nombre important de petites zones
- Des zones de taille comparable ou non ?
- Les flux satisfont des besoins mais ils sont aussi consommateurs de ressources

et producteurs de nuisances. A une époque où les préoccupations et les urgences environnementales sont à l'ordre du jour, les coûts sociaux de ces déplacements ne peuvent plus être négligés.

- Au chapitre des coûts directs de la mobilité, il faut prendre en considération la consommation énergétique et la consommation en temps.
- Au chapitre des coûts indirects, il faut étudier les différentes formes de pollution et de nuisance engendrées par la mobilité. Dans ce contexte, l'analyse des modes de déplacement se révèle primordiale.

6. La question de la logique de polarisation *Polarisation ex ante*

Centre d'emploi, centre hospitalier, bassin de ville

- Polarisation ex post

Centre résultant d'un processus de construction : bassins d'emploi

- Etude des attractivités/ dépendances, de la polarité/ rayonnement
- Multipolarisation

Avec la question de la hiérarchisation des polarités

7. La question des thématiques

La distinction est plus simple mais elle n'en reste pas moins déterminante

- Territoire fonctionnel : ex. bassin scolaire, bassin d'emploi,...
- Territoire multifonctionnel : ex. bassin de vie, bassin de ville,...

8. La question des données

Il faut se souvenir que, selon le type de données utilisées, on obtient des entités de natures différentes

- Données de stock : zones
- Données de flux : bassins

Pertinence des territoires

Toute tentative de construction de nouvelles entités géographiques, bassins ou autres, vise à définir des territoires pertinents. Mais cette pertinence, unanimement évoquée, est-elle plus qu'un vœu pieux ?

La pertinence est liée à la fonction et suppose le respect de certains critères.

- Les territoires d'identification : homogénéité interne et distinction externe validées par les acteurs concernés (ex Pays de Herve) ou par les critères observés (ex autonomie des bassins d'emploi) vœu pieux
- Les territoires d'action doivent correspondre à des zones de compétence
- Les territoires d'observation/comparaison doivent permettre une distribution significative des critères

Dans tous les cas, il est important d'étudier les relations inter- et infraniveaux géographiques. Comment ces relations vont-elles s'articuler, et le peuvent-elles ?

De manière très pragmatique, on préférera les niveaux les plus désagrégés parce qu'ils permettront les 'réagrégations' éventuelles.

Et les bassins de villes dans tout cela ?

Sur base des distinctions introduites ci-dessus, on pourrait avancer les options suivantes susceptibles de caractériser les bassins de villes :

1. La question de la finalité (objectifs) : territoires d'action, de projet
2. La question de l'usage : plutôt territoires d'identification (accident historique des territoires)
3. La question de la structure : proche de l'esprit de « pays »
4. La question de l'adaptabilité : durée de l'action, du projet, ... ou plus
5. La question de la taille optimale du maillage : 9 ou 66 villes ?
6. La question de la logique de polarisation: logique de polarisation

7. La question des thématiques : bassins multidimensionnels
8. La question des données : d'abord des flux puis, éventuellement, des stocks

Conclusion partielle et provisoire

A la question de savoir ce qu'est un bassin, on ne peut répondre qu'en posant d'abord une autre question : de quel bassin parle-t-on ? Et nous venons de voir à quel point la nature des bassins est complexe et circonstancielle.

La question fondamentale reste, néanmoins, ce qu'on veut faire de ces bassins. Il faut que,

sur ce point, les choix soient très clairs et explicites. Mais il ne faut pas négliger la distinction entre objectifs et usages et, si les premiers sont généralement explicites, les seconds le sont beaucoup moins.

Les différents éléments de clarification apportés jusqu'ici ne relèvent pas seulement d'un simple exercice conceptuel. Les projets 'bassins' sont rarement l'oeuvre d'une seule personne. Ils impliquent un nombre souvent élevé de partenaires qui doivent construire une vision commune sur base d'un référentiel commun. A défaut de cela, les plus beaux des projets risquent, comme la tour de Babel, de ne pas aboutir.



3 Quelques réflexions sur la notion de bassin et ses implications politiques

Par Gilles VAN HAMME – chercheur à l'IGEAT, Université Libre de Bruxelles

La question de l'échelle est centrale dans les politiques de développement territorial et d'aménagement du territoire. L'Union Européenne a permis de théoriser cette question à travers le concept de subsidiarité qui vise à attribuer les compétences dans un domaine particulier à l'échelle de « gouvernance » la plus appropriée, depuis le local jusqu'à l'Union Européenne.

Dans la pratique, les pouvoirs locaux - les communes en Belgique - se trouvent confrontées à faire face à des matières et des difficultés sur lesquelles elles ont peu de prise car relevant de processus qui se déroulent à une échelle supérieure à celle des communes. Par exemple, en Wallonie, bien que dotées de moyens fiscaux relativement importants, les communes ont peu de prise sur les décisions de localisation des acteurs économiques et des résidents qui, pourtant, ont en retour des impacts importants sur leurs recettes fiscales.

C'est dans ce cadre général que la Région Wallonne réfléchit sur la notion de bassin comme d'un échelon de gouvernance/gouvernement pertinent pour faire face à des processus dont la dimension dépasse celle des communes, mais qui reste bien inférieure à celle de la Région Wallonne prise dans son ensemble. La Région

note ainsi que « Entre l'échelon local et l'échelon régional, le bassin de vie fait figure d'échelle de référence de la DPR_i pour un certain nombre de politiques à mettre en œuvre, singulièrement en matière de capital humain. C'est une innovation - ou dans certains cas - une confirmation intéressante »².

Encore faut-il s'entendre sur la notion même de bassin et sur son utilité potentielle dans les questions d'aménagement du territoire et de développement local en Wallonie.

Cette note vise à proposer quelques réflexions sur cette question.

Définition

1. Il faut s'entendre sur la définition donnée à la notion de bassin. Le bassin doit être compris comme un territoire fonctionnel caractérisé par l'importance de ses liens internes par rapport à ses interactions avec d'autres territoires.

Par exemple, le bassin d'emploi se caractérise par l'intensité des déplacements domicile-

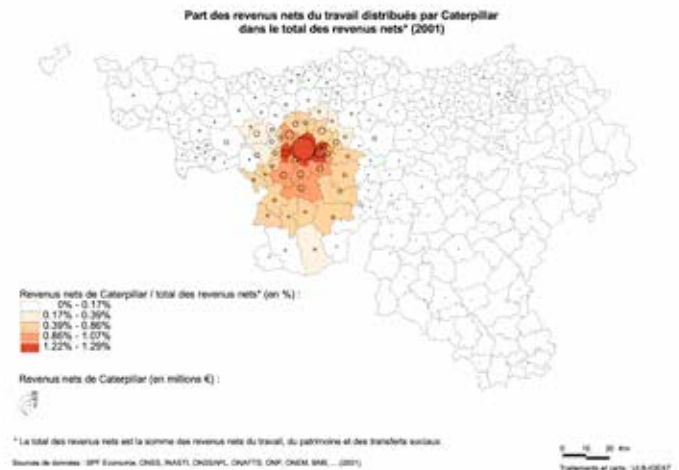
¹ Déclaration de Politique Régionale

² Newsletter du développement territorial, N°5 du 31 décembre 2009. <http://developpement-territorial.wallonie.be/Newsletter091231/2.html>

travail, recouvrant, de ce fait, d'abord une forte dimension économique. Du fait de l'intensité des déplacements entre les centres d'emploi et leurs bassins de recrutement, le bassin a aussi une dimension de transport. Enfin, le bassin porte aussi une importante dimension sociale. A titre d'exemple, une entreprise comme Caterpillar située à Charleroi a un recrutement qui déborde largement la seule ville de Charleroi. Dès lors, les menaces sur l'emploi sur le site de Caterpillar ont des impacts sociaux (pertes d'emplois) et économiques (pertes de revenus) sur tout un ensemble de communes autour de Charleroi. La carte ci-dessous évalue les pertes de revenus directs qui seraient liés à une fermeture totale du site de production. Mais l'impact réel dépasse ses pertes directes puisqu'une fermeture aurait aussi un impact sur les assiettes fiscales des communes concernées ainsi que sur leurs économies domestiques, c'est-à-dire l'ensemble des services dépendant directement de la capacité de consommation des populations résidentes.

Toutefois, le bassin ne peut être réduit aux déplacements domicile/travail. Les bassins scolaires (recrutement des établissements scolaires), les bassins commerciaux (zones d'influence des centres commerciaux) ou les bassins économiques (territoires caractérisés par des relations interentreprises intenses) recouvrent autant de pratiques quotidiennes qui donnent à la notion de bassin son caractère multidimensionnel. Il en résulte que la délimitation des bassins est un exercice périlleux. D'une part, les critères retenus auront un impact important sur la configuration géographique des bassins, les bassins d'emploi ou les bassins commerciaux ayant, en fait, des spatialités sensiblement différentes. D'autre part, la méthode utilisée aura, elle-même, un impact sur la géographie des bassins (à titre d'exemple, voir l'article de Thomas et al.³, 2012 sur la délimitation du bassin d'emploi de Bruxelles selon différentes méthodes). Dès lors, la délimitation des bassins ne saurait se

résumer à un exercice scientifique mais devrait essentiellement résulter de choix politiques. Nous y reviendrons en conclusion.



Complémentarités, interdépendances et concurrence

2. Il résulte de la définition même des bassins qu'il s'agit d'un territoire marqué par de fortes complémentarités et dont les composantes sont interdépendantes. La complémentarité majeure se situe entre les communes-centres et leurs zones d'influence. Cette interdépendance comprend de nombreuses dimensions : entre le centre d'emploi et le bassin de recrutement de la main-d'œuvre ; entre services commerciaux des communes centrales et les consommateurs des communes périurbaines etc. Toutefois, les complémentarités entre les deux types d'espaces dépassent le simple cadre des zones d'influence et de recrutement des fonctions centrales. Elles recouvrent aussi des complémentarités entre les fonctions économiques (Lennert, Van Crielingen, 2003⁴) : au centre, les fonctions de commandement et de prestige tels les sièges des banques, les bureaux internationaux des services de haut niveau ou les principales fonctions administratives ; en périphérie,

³ Thomas I., Cotteels C., Jones J., Peeters D., « Revisiting the extension of the Brussels urban agglomeration: new methods, new data... new results? », Belgeo | En ligne, 1-2 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 08 mai 2013. URL : <http://belgeo.revues.org/6074>

⁴ Lennert M., Van Crielingen M. (2003), « Centre et périphéries : des espaces en compétition ? Enquête sur les types de localisation des entreprises à l'échelle de l'aire métropolitaine bruxelloise », Belgeo, 4, 425-442

les fonctions plus lourdes, plus consommatrices d'espaces et moins stratégiques, comme les call-centers, la logistique etc. Autrement dit, l'intégration économique est profonde et structurelle entre les différents types d'espaces d'un même bassin et exige une gouvernance/un gouvernement à une échelle appropriée.

3. Toutefois, il faut aussi admettre que, dans les faits, les composantes d'un même bassin sont en concurrence. Elles se disputent l'attraction des entreprises, avec la multiplication sur des distances parfois courtes d'externalités offertes par les pouvoirs publics, par exemple, en disponibilités de terrains viables. Dès lors, la localisation de certaines activités à tel ou tel endroit pourtant situé à peu de distance peut avoir d'importantes conséquences pour les finances communales engagées dans des politiques d'attractivité coûteuses. Les communes se disputent aussi les résidents, en particulier, les résidents à revenus moyens et élevés qui génèrent le développement d'une économie locale dans les services aux personnes (commerce de détail par exemple).

Dans la réalité, cette concurrence entre les communes centrales et les communes périurbaines s'est traduite par de plus fortes croissances économiques dans l'espace périurbain (Tableau 1) ainsi que par de plus fortes croissances de la population, en particulier par l'attraction vers les zones périurbaines des ménages à revenus moyens et élevés, avec, pour

conséquence, une tendance à l'appauvrissement des centres urbains et l'affaiblissement de leur économie domestique fondée sur la demande locale.

Tableau ci-dessous. Croissance économique annuelle à Bruxelles, Liège et Charleroi, au centre et en périphérie, entre 1995 et 2008.

Les implications politiques

Alors que dans un territoire intégré et fonctionnel, il importe peu que les activités et les résidents soient localisés ici ou là, pour les pouvoirs publics locaux, les conséquences peuvent être importantes. Autrement dit, le problème essentiel se situe dans l'inadéquation entre les échelles où se posent les problèmes et les échelles de pouvoirs à même de les résoudre. En particulier, les dynamiques effectives se traduisent par une spirale négative pour les centres urbains qui perdent leurs habitants et leurs activités économiques et, dès lors, leur assiette fiscale alors même que les besoins sociaux et en termes de services à la population tendent à croître. Seul un gouvernement à l'échelle du bassin permettrait de s'attaquer à toutes les questions sociales, économiques et environnementales (transport) qui se posent aux pouvoirs locaux.

	Croissance moyenne annuelle de la valeur ajoutée, % (1)	Croissance moyenne annuelle de l'emploi, % (2)	Ratio (2/1)
Périphérie Bruxelles	2.94	1.94	0.66
Centre Bruxelles	2.06	1.03	0.50
Bassin Bruxelles	2.38	1.42	0.59
Périphérie Charleroi	1.94	1.47	0.75
Centre Charleroi	0.54	0.35	0.65
Bassin Charleroi	1.17	0.89	0.76
Périphérie Liège	2.23	1.67	0.75
Centre Liège	1.26	0.62	0.49
Bassin Liège	1.68	1.09	0.65
Pays	2.16	1.34	0.62

Il y a, toutefois, deux façons de mettre en place une gouvernance/un gouvernement à l'échelle adéquate, c'est-à-dire celle des réalités fonctionnelles des bassins. D'une part, on peut imaginer des structures fortes de collaboration entre les communes, qui pourraient être à géométrie variable selon les domaines considérés. Une telle solution aurait l'avantage d'une relative souplesse et éviterait la multiplication des niveaux administratifs. Toutefois, dans un tel cadre, rien n'obligerait les communes à collaborer lorsque leurs intérêts, fiscaux par exemple, seraient susceptibles d'être mis en cause. Autrement dit, le risque est grand que de telles structures souples ne puissent pas faire face aux difficultés majeures des communes les plus pauvres, en particulier centrales. D'autre part, on peut aussi imaginer la mise en place d'un niveau de gouvernement avec des compétences propres. Une telle structure devrait être dotée des compétences nécessaires à la gestion des espaces métropolitains, tels le développement économique, les transports ou encore la fiscalité. Le « bassin politique » serait, dès lors, en

mesure d'imposer une politique cohérente à l'échelle adéquate. Pourtant, il faut admettre que se poserait alors la question de la légitimité d'un tel niveau de pouvoir sans réalité historique et du rapport avec les autres niveaux supracommunaux telles les provinces ou les intercommunales.

Conclusions

Dans tous les cas se pose la question délicate de la configuration géographique des bassins. Il s'agit d'une question importante dans la mise en œuvre pratique d'une échelle de gouvernance/gouvernement au niveau du bassin. Pourtant, comme nous l'avons montré, il n'existe pas de solution technique à ce problème, la délimitation dépendant fortement des dimensions retenues (emploi, services etc.) et des méthodes utilisées. Dès lors, la délimitation des bassins requiert des arbitrages politiques aux conséquences importantes, sources de conflits potentiels dans leur mise en œuvre.



4 A travers les bassins, Quels modèles de gouvernance publique ?

16

Par Bernard VAN ASBROUCK – Conseiller général-expert en analyse et développement du Forem

1. Introduction : d'un réel qui ne fait pas semblant.

A travers les bassins, se cache une question politique neuve que les transformations du capitalisme et des modes sociétaux du vivre ensemble posent, celle d'une nouvelle manière de maîtriser le réel.

Nous verrons que les transformations du capitalisme conduisent le politique à chercher d'autres moyens de reprendre la main en intégrant la nouvelle rationalité socio-économique qu'est le marché libre car il est, en quelque sorte, mis sur la touche ; lui dont l'âme est l'action qui crée de la cité pour reprendre un concept d'Hannah Arendt.

Comme nous allons le voir plus loin, le politique est acculé au glocal- c'est-à-dire à l'action locale dans une vision globale- ceci percute ses modes usuels de fonctionnement centralisateurs et mécaniques. En effet, la centralité n'a plus de sens dans un monde réticulaire et la mécanique décisionnelle ne fonctionne plus en termes d'effet lorsque trop de paramètres échappent à la maîtrise. Ainsi, le politique, poussé dans les cordes par les mécanismes du libre-échange, explore une nouvelle gouvernance non plus centrée sur le pouvoir de maîtrise mais sur la maîtrise des pouvoirs.

Si la réalité des bassins est sortie de la vie quotidienne pour entrer dans les débats du

discours politique, c'est comme moyen pour construire de nouveaux modes d'action aptes à relever ce défi de la liberté de l'acteur dans une organisation intégrante face à un réel sociopolitique et économique de plus en plus imprévisible et instable.

2. Un monde en mutation

Des auteurs comme Arendt, Arnspurger, Boltansky, Chelle, Dardot, Dejour, Jorion, Laval, Rosanvalon, et autres Castel nous permettent de reconstruire la trame d'une transformation en profondeur des rapports sociaux, politiques et économiques en Occident. Il s'agit de l'émergence d'une véritable rationalité comme le soulignent Dardot/Laval c'est-à-dire une normativité générale qui configure les opinions et les conduites.

C'est plus qu'une idéologie, c'est bien un nouvel ordre des choses que l'on nomme usuellement néo-libéralisme. C'est une rationalité basée sur la concurrence et le mérite où « *Gouverner, ce n'est pas gouverner contre la liberté ou malgré elle, c'est gouverner par la liberté, c'est-à-dire jouer activement sur l'espace de liberté laissée aux individus pour qu'ils en viennent à se conformer d'eux-mêmes à certaines normes* »¹.

¹ Pierre Dardot, Christian Laval- La nouvelle raison du monde- Essai sur la société néo-libérale- La découverte-2009 p 15

Ce qu'Elisa Chelle traduira par l'administration du mérite dans la conditionnalité du droit. Cette nouvelle rationalité va porter de nombreuses transformations et être le fruit de ces dernières. C'est un processus autopoïétique dont on ne peut pas identifier les causes mais dont on peut analyser les origines et les conditions. Ainsi, les contingences du vivre au quotidien bougent et les populations vont s'y adapter produisant l'émergence de nouveaux rapports aux pouvoirs et à la norme.

3. Les transformations du capitalisme

Le capitalisme est un ordre économique dans la mesure où il organise les modes d'échange et de propriété suivant ses principes propres. Les principaux sont le respect inaliénable de la propriété privée et la liberté d'entreprendre. Principes qui le distinguent du nationalisme, de l'impérialisme et du communisme. Et ce, au-delà des questions idéologiques mais dans les effets normatifs de ces principes structurant le vivre ensemble.

Les transformations du capitalisme vont donc toucher les modes d'acquisition, de préservation et d'échange de la propriété, ce qui impacte, bien évidemment, les modes organisationnels, techniques et communicationnels de l'action publique.

- Le capitalisme bourgeois

On peut donner une date symbolique à la naissance du capitalisme, celle de la Révolution française qui va, en quelque sorte, inaugurer un nouvel ordre d'échange socio-économique. Les deux principes du capitalisme, la propriété privée et la liberté, sont projetés comme normes d'organisation au sens global. Les résultats de la Révolution feront dire à certains qu'il s'agissait, en fait, d'une révolution bourgeoise et non de celle du peuple. C'est aller un peu vite en besogne mais, pour notre propos, il faut retenir qu'avec le premier capitalisme qui s'installe progressivement, deux figures vont apparaître comme structurantes : le bourgeois et le prolétaire. Ils vont constituer les acteurs du premier

capitalisme, celui qui a été critiqué par Marx. Suivant cette critique, nous pouvons dire que le bourgeois est le propriétaire des moyens de production et le bénéficiaire de la plus-value du travail. Le prolétaire assume, lui, un surtravail qui produit cette plus-value et ne peut s'en nourrir. Il « habite la société sans y être logé », comme le dira finement Lévi-Strauss.

Ce système produit de la valeur avec du travail. L'intensité du travail et sa productivité, c'est la question économique. La surexploitation du travailleur/prolétaire, la question politique. La misère de la condition ouvrière, la question sociale.

Ce premier capitalisme va entrer en crise sur deux points :

- la richesse colossale produite trouve de moins en moins de lieux où s'investir avec profit, ce qui est un frein à sa croissance ;
- des mouvements sociaux lourds menacent un des principes fondamentaux du capitalisme : le respect de la propriété privée.

- Le capitalisme techno-industriel

(ou Ordo libéralisme première manière)

Dès les années 1850, un débat se noue sur la condition ouvrière. Au départ, il ne s'agit pas de débats politiques qui apparaîtront trente ans plus tard. Il s'agit de questions de développement économique et d'un problème de saturation du capital. C'est là qu'en Angleterre, des idées nouvelles apparaissent, qui s'habillent du discours de la dignité de la personne humaine et se montreront, dès le début, très techniques et très conflictuelles. L'idée qui émerge, est de faire participer le prolétaire au capital qu'il produit et de le loger pleinement dans la cité. Le travailleur ne peut rester dans sa position de prolétaire il doit, en quelque sorte, devenir, lui aussi, propriétaire.

Mais comment donner de la propriété au prolétaire sans en priver le bourgeois ? Selon Castel, c'est là qu'intervient l'alchimie du capitalisme qui va répondre à cette question par la consommation et la croissance. L'idée n'est pas de partager le capital mais une partie de sa croissance. On va inventer la sécurité sociale et l'Etat

providence. Cet accouchement a été très douloureux autour des questions du rôle de l'Etat et de la liberté.

L'organisation publique d'intervention sur le marché du travail va, peu à peu, se structurer et fonder ce qu'on appellera la société salariale. Le travailleur prolétaire se transforme en salarié consommateur². Le bourgeois, quant à lui, se fait patron, ce qui ne s'est pas fait sans mal. Dans ce capitalisme- là, on fabrique de la valeur avec de la consommation, le travail est devenu un moyen à organiser au mieux pour garantir de la croissance. Ceci fera écrire à Arendt : « *...Mais la tragédie, c'est qu'à l'instant où l'homo faber semble avoir trouvé la plénitude dans les termes de son activité, il se met à dégrader le monde d'objet ou objets ?...ce sont les objets de valeur qui deviennent de simples moyens et perdent ainsi leur « valeur » intrinsèque...* »³

Une perte de sens du travail qui n'est plus là pour l'ouvrage, l'œuvre mais pour la destruction consummative de son produit...

La question économique devient celle de la productivité -créer le plus de biens possible- et une « boucle vertueuse » s'installe, qui va mener aux golden sixties. La question politique celle de la gestion et régulation du système, la question sociale celle du chômage et de l'exclusion.

Dès les années septante, ce montage du capitalisme va entrer en crise par la progressive saturation des marchés, d'un côté, et l'appétence des systèmes de gestion. La croissance n'est plus suffisante pour financer et le capital et le travail dans les conditions du système. Le chômage explose, de conjoncturel il devient structurel. Les Etats s'endettent.

- Le capitalisme de marché ou le nouvel ordo libéralisme

Face à cette saturation, un débat technique et politique, de même ampleur que le précédent, va s'enclencher dès les années septante et prendre ses points d'ancrage théoriques et politiques

dans les années quatre-vingt. Ce qui, à terme, va changer profondément la figure du salarié. C'est cette transformation que nous vivons aujourd'hui.

De nouveaux principes vont se structurer sans effacer les anciens et que le consensus de Washington (1986) énonce clairement : le marché est le seul régulateur adéquat et la concurrence est ce qui permet l'innovation et la croissance. Dans le capitalisme techno-industriel, les Etats et l'Europe ont le rôle de régulateurs, le nouveau capitalisme y substitue le marché et ce dernier est le principe d'évaluation des lois faites par les Etats et l'Europe. Comme l'énonçait, en 1999 à Davos, le patron de la Banque centrale allemande, Mr Tietmayer, face à un parterre de politiques : « Messieurs, vous allez devoir apprendre à vivre sous la tutelle des marchés ».

Ce nouveau capitalisme va bouleverser toutes les structures de l'Etat et l'Angleterre, pionnière en la matière, en a illustré l'impact. Le salarié, progressivement, ne travaille plus **pour** une entreprise mais **avec** une entreprise. Il participe à ses enjeux et risques, lui fournit des opportunités, s'habille de sa culture. Il devient, en fait, co-entrepreneur.

Si la richesse se produisait par le travail, ensuite, par la consommation, dans ce que Boltanski appelle le troisième esprit du capitalisme, la richesse se produit par l'échange. Pour reprendre une expression d'O. Vrancken, le travailleur doit devenir, dans ce contexte, « entrepreneur de soi » pour mobiliser son capital compétences sur le marché. Ainsi, les compétences sociorelationnelles deviennent aussi importantes que les compétences techniques. L'ordre d'entreprendre, lui-même, se met en mouvement où la création devient aussi importante que la production et la maîtrise technique. Le patron devient investisseur.

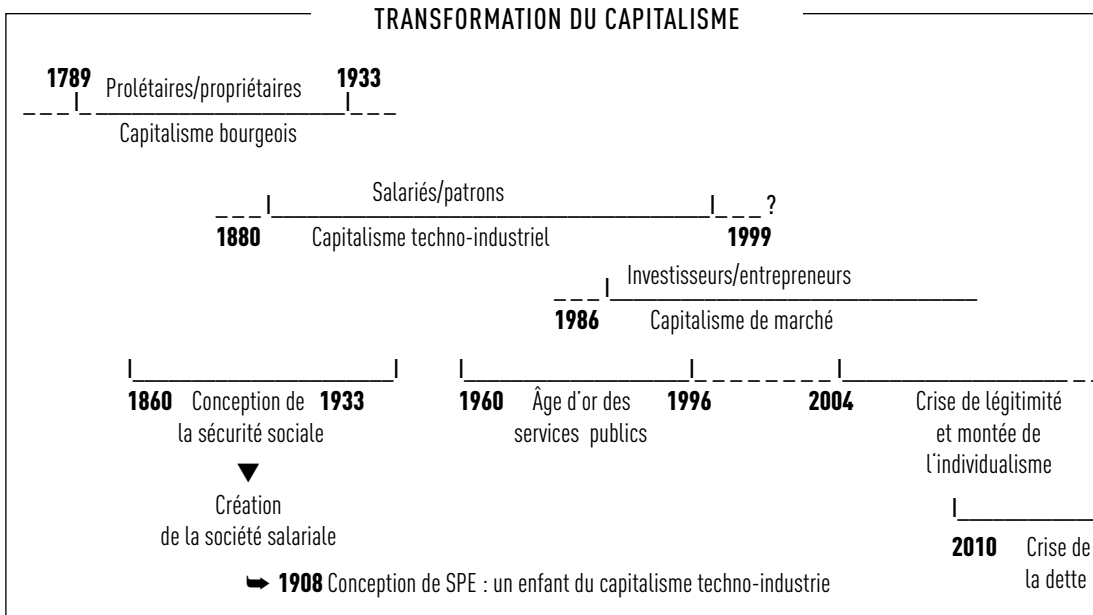
Ces mutations en cours du salariat posent des risques de ruptures individuelles et collectives. Les clefs sont la compétence et l'esprit d'entreprendre (ce que le management nomme le talent). La figure salariale exécutive comme mode organisationnel du marché du travail a donc vécu. Les statuts deviennent hybrides. Certains écosystèmes étudiés par le Forem

² Une figure paradoxale dénoncée par Arendt pour sa fragilité et son aliénation et qui doit travailler pour consommer et consommer pour travailler.

³ Hannah Arendt « Condition de l'homme moderne » Calmann-Lévy, 1961 P209

montrent ce progressif métissage des positions et figures sur le marché du travail, l'émergence des nomades collaboratifs comme nouvelle figure du travailleur. Dans ce contexte, la question économique est la compétitivité ; la question sociale n'est plus le chômage mais le décrochage et la désaffiliation - identifiable dans la question des pénuries, ainsi que dans la difficulté grandissante de placer certaines

catégories de chômeurs ; la question politique est la désintégration sociale d'une société non plus constituée de citoyens mais d'individus sociaux. La gouvernance doit s'adapter à la perte de maîtrise des leviers socio-économiques et entrer dans la gestion des complexités et diversités. D'où, sans doute, cette question politique renouvelée qu'est celle des territoires et leurs corrélats, les bassins.



- Les mutations sociétales

Aux transformations de la rationalité normative sur le marché - autrement dit le capitalisme-, répond comme en écho celle de la société sans qu'il soit possible de dire si une transformation est cause de l'autre. C'est un processus autopoïétique indéterminé où la rationalité et la réalité se répondent de manière adaptative.

C'est dans ce processus que la question des bassins de vie passe d'une question de « vie », c'est-à-dire de réel, à une question politique, c'est-à-dire de discours et d'action. Ce besoin politique de créer de la cité comme le dit Arendt, car il s'agit là de sa légitimité, va être confronté à une mutation bien plus vaste que celle de l'ordre économique. C'est ni plus ni moins la cité qui bouge vers l'inconnu et les ressorts de ce mouvement ne sont pas encore compréhensibles et le politique, lui-même, y participe.

Quatre mouvements s'articulent :

1 Les mutations des rationalités politiques

Pour retrouver la main, le politique fait appel à l'acteur. Il y a une rupture dans la rationalité politique qui, jusqu'ici, prenait en charge le risque individuel avec les moyens collectifs. Comme ces moyens se sont raréfiés parce que le marché est censé répondre et que le politique est bien sous tutelle, le pouvoir d'agir du politique n'est plus suffisant en termes de garantie de résultat. Le marché ne répond pas nécessairement aux enjeux de la cité et donc du politique. Il répond à ses enjeux propres, parfois au détriment de la cité, base d'évaluation de l'action politique. Pris au piège des marchés, le politique se tourne donc vers le citoyen acteur et le responsabilise sur les enjeux collectifs via ce qu'on nomme les politiques actives. Mais celles-

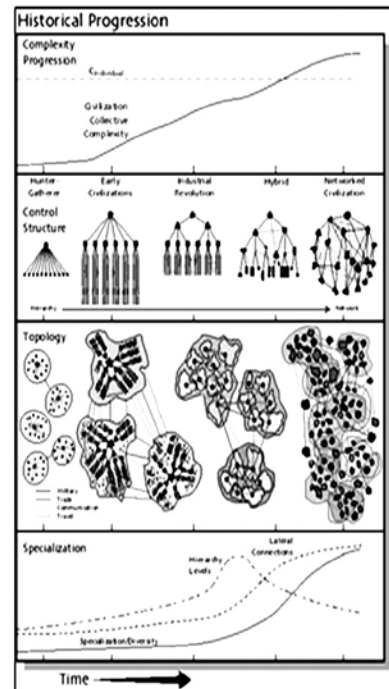
ci sont, elles-mêmes, sous tutelle des marchés et donc à découvert des contreparties de marché qui, lui, suit ses logiques propres. L'acteur acceptable ne peut donc être que celui des marchés. Le global ne sécurise pas l'acte politique, il le délite. C'est dans le local qu'il cherche sa survie.

2. *Les mutations des organisations humaines*

Elles deviennent multipolaires et osmotiques. Cela veut dire qu'on ne peut plus y identifier une tête réelle, fonctionnelle et que leur environnement devient surdéterminant pour leur fonctionnement. Elles ont donc perdu en stabilité et autodétermination. Même si les hiérarchies établissent toujours leurs codes dans le fonctionnement, le réel est tout autre et ce qui détermine les conditions de vie et de développement dans les organisations n'est plus maîtrisable par les hiérarchies. Trop de pouvoirs sont en jeu ce qui pousse les organisations à se transformer de structures de contrôle en réseaux homéostatiques cherchant l'équilibre dans un environnement instable. Des tributs aux organisations internationales il y a un véritable saut quantique et comme le montre le schéma suivant, la tête disparaît progressivement, les régulations se font de proche en proche, ce qui donne un pouvoir réel au local, la complexité augmente considérablement. Aujourd'hui, ce qu'on nomme la globalisation, entraîne toutes les organisations dans ce processus. (croquis ci après)

3. *Les mutations du marché du travail*

Comme on a pu le voir, le marché du travail bascule. Le travailleur salarié, modèle années 60, disparaît progressivement. Nous sommes chez des nomades hybrides coopératifs et flexibles très adaptatifs et créateurs qui vendent non pas une force de travail mais un savoir agir et donc, par-là, maîtrisent les risques de leur activité autant en termes d'exercices qu'en termes de résultats. On assiste à un transfert de risque et de qualité, de l'organisation au travailleur. Christophe Dejour permet de comprendre que c'est même



vrai sur les chaînes de montage. Ce transfert est un lourd facteur de stress et de souffrance au travail aujourd'hui

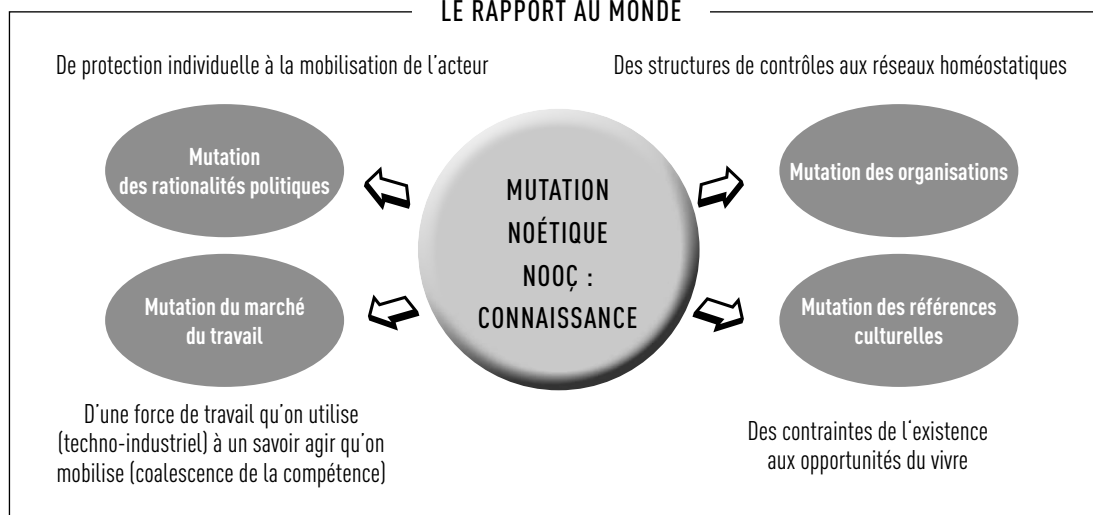
4. *Les mutations des références culturelles*

Last but not least, les rapports au monde changent et ce, particulièrement chez les jeunes nés à l'ère des réseaux sociaux. Comme le montre Howard Rheingold (Foules intelligentes) le réel n'est plus vécu comme constitué de contraintes traduites en normes et en lois à respecter, mais comme un ensemble de contingences à utiliser et d'opportunités à saisir pour s'accomplir individuellement. De nouveaux phénomènes sociaux émergent, où on ne vit plus sous l'œil de la loi mais dans un ensemble de règles du jeu que l'on manipule en mesurant les risques. Il n'y a plus de devoirs dans ce monde où l'on est passé des contraintes de l'existence aux opportunités du vivre.

– La nouvelle question sociale : le décrochage sociétal

Cette question sociale est constituée de nouvelles dimensions profondément interdépen-

LE RAPPORT AU MONDE



dantes constituées non plus de la question de l'emploi mais de celle de l'activité socio-économique et moins de la question du chômage que de celle de la précarité et du décrochage social qu'elle provoque (ou désaffiliation). Mais il faut bien comprendre qu'une désaffiliation n'est, en fait, qu'une réaffiliation, une affiliation à un autre système.

Ces nouvelles dimensions sont au cœur de la problématique de comportements nouveaux que l'on voit émerger sur le marché du travail. Il n'y a pas d'intention dans la majorité de ces comportements, il n'y a pas non plus de manque de la part des particuliers contrairement à l'opinion courante. Il y a surtout de l'adaptation. La réalité des différences de niveaux éducatifs, cognitifs, sociaux, familiaux, etc. a toujours existé. C'est la source de la pluralité de notre humanité. Par contre, ce qui a changé en regard de ces différences, c'est la tolérance socio-économique et politique et la capacité qu'a notre société de vivre avec ces différences. Le système social exige de plus en plus de compétences, donc, il est logique qu'une part de plus en plus importante de la population décroche. C'est ce décrochage de masse quasi silencieux qui constitue la nouvelle question sociale : Celle des sociétés de l'information. A moins d'y trouver réponse, on peut s'attendre à l'augmentation de troubles dans la société.

Il y a quatre dimensions qui apparaissent à l'analyse de la connaissance des agents régio-

naux du Forem. Dimensions qui se renforcent mutuellement et sont profondément entremêlées :

1. Dégradation de l'identité sociale

Il ne s'agit pas de l'identité personnelle mais de l'image de soi que la personne intègre suite aux interactions qu'elle vit dans son environnement humain. La stigmatisation sociale que crée l'intervention publique sur le chômage, l'instabilité de l'emploi que produisent les processus RH et la flexibilité du marché ont comme effet de dégrader cette image de soi que l'individu reçoit de sa société. Le décrochage revient là à reconstruire son identité sociale en changeant de société... ce sont les mouvements d'appartenance et de rupture que l'on observe, particulièrement chez les jeunes.

2. Transformation du rapport à la norme

C'est le fruit de mutations culturelles du rapport à soi, à l'autre, au monde et aux choses et qui font que l'approche des politiques actives centrée sur les normes usuelles produit, pour une partie de la population, l'effet inverse de ce qu'elles cherchent, à savoir le décrochage plutôt que l'intégration. A une norme publique linéaire coercitive s'oppose, de plus en plus, une norme individuelle d'accomplissement et d'opportunité. Cette nou-

velle norme, dite individualiste, est justement celle que la culture socio-économique des marchés impose via les concepts de talents, de performances etc. tous construits sur des logiques individuelles. Le demandeur d'emploi doit être individualiste sur le marché mais soumis dans les politiques actives. Cette dysharmonie est facteur de rébellion dans le vécu des mesures de la politique active.

3. Processus d'adaptation à la précarité

Avec le temps, les individus s'adaptent à la « petite misère » et trouvent des modes de comportements qui intègrent cette dimension sociale. Ces comportements adaptatifs sont le ressort principal du décrochage parce qu'ils construisent, avec le temps, une autre cité à la limite de la légalité voire carrément dans l'illégalité. C'est un facteur de paix civile tant que c'est supportable et vécu individuellement. Quand c'est vécu comme une injustice et collectivement, alors, des mouvements sociaux lourds se déclenchent (voir le mouvement des indignés). Quand la forêt de Sherwood sera très peuplée, on peut s'attendre à l'émergence en son sein de nouveaux leaders. La nouvelle question sociale va, là, produire ses nouveaux Robin des bois ou autre Spartacus.

4. Dégradation de la condition salariale

C'est toute la question de l'adaptation des comportements à l'instabilité de l'emploi et à sa faible valeur marchande en regard du coût de la vie pour les basses qualifications (et, de plus en plus, les moyennes : voir l'impossibilité grandissante pour certaines personnes en emploi de se loger dans la ville où elles travaillent). Cette dégradation détruit la valeur morale du travail. A cette dégradation, il faut ajouter la problématique de contrepartie du marché qui ne répond pas nécessairement aux multiples sollicitations que le demandeur d'emploi est tenu de produire pour ne pas perdre ses droits. Des cas de personnes qui ont envoyé des centaines de lettres de candidatures sans aucune ré-

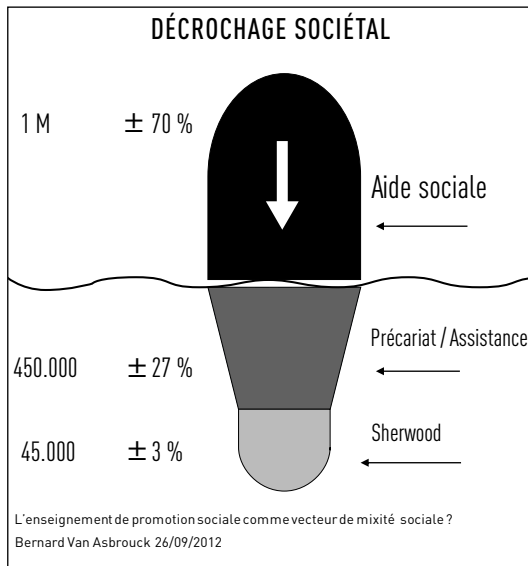
ponse sont de plus en plus cités. De Gaulejac parle, là, de harcèlement social.

Ces dimensions agissantes de manière convergente produisent, avec le temps, le processus de décrochage d'une part de plus en plus importante de la population, particulièrement jeune et/ou peu qualifiée. Ce qui rend les mesures de réinsertion (Formation-accompagnement) de plus en plus onéreuses et incertaines.



Septante pourcent de la population qui vit grâce à la sécurité sociale (chômage, CPAS, mutuelles), alternent des temps d'aide sociale avec des temps d'indépendance économique. Ces alternances se sont étendues dans la durée de vie (il y a vingt ans, si s'agissait surtout d'un temps de démarrage dans la vie active) et accélérées. Il s'ensuit, avec le temps qui passe, que des parcours sont piégés dans l'aide où on voit les personnes circuler d'un mode à l'autre. C'est la précarité (+/- 27%).

Les politiques actives produisent des ruptures régulières dans ces circularités (ce qui est bien leur but !) mais le marché ne répond qu'à 20/30 % à ces ruptures. Une part du flux de l'aide sociale est alors décrochée durablement de la cité. C'est le processus de décrochage que je nomme Sherwoodisation (l'entrée dans la forêt de Sherwood).



4. Une question de modèle public d'actions et de régulation

Ce long développement du contexte permet de saisir **la vigoureuse question politique qui se pose à travers les bassins :**

Celle du modèle de gouvernance adapté aux enjeux de la diversité et de la liberté d'individus sociaux en quête de leur accomplissement dans un monde économique aux marchés libres et intégrés dont l'instabilité pose une insécurité de vie de plus en plus permanente.

Un des paradoxes de ce que l'on nomme la mondialisation, est que le local retrouve sa force voire la nécessité de se différencier pour sécuriser ses populations et attirer les ressources nécessaires à son développement. Comme le dit le sociologue B. Scheuer : la société est atomisée, c'est le retour de nouvelles tribus, porteur de cette désinstitutionnalisation pointée par Dubet.

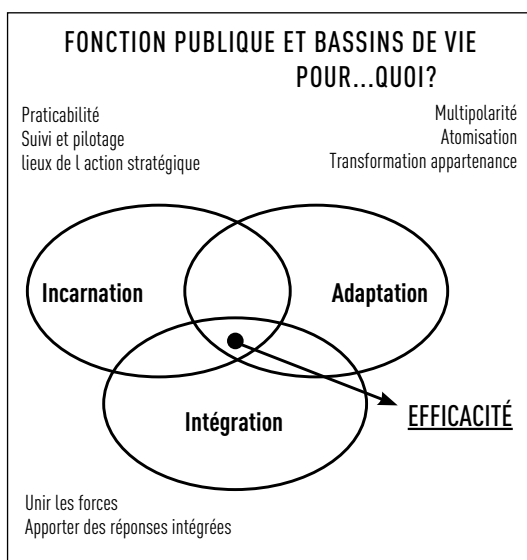
Ce qui permet de comprendre cela, est qu'en fait, la mondialisation est une surdétermination du local, d'un côté, (près de 80% des échanges financiers se font entre trois villes du monde : New York, Londres et Tokyo) et, d'un autre côté, la mondialisation effaçant les frontières des Etats, l'identité d'appartenance se ramasse dans les dimensions naturelles du vivre, du travailler, de l'échanger et du jouir, à savoir la proximité. La vie humaine est et a toujours été locale.

Mais, pendant l'ère des nations, ce local s'est configuré en son vivre dans une image collective nommée France, Belgique, etc... Ces images s'évaporent dans la mondialisation et lui succède ce qu'on nomme, bien à propos, le « village monde » qui est une galaxie de locaux en interaction (ex : en Europe, on voit de plus en plus de grandes villes de différents pays qui s'organisent en véritables groupes d'achats collectifs pour leur équipements ou consommables).

■ Une question d'efficacité

- > Si le pouvoir se situe dans le lieu de vie, alors, c'est dans les bassins qu'aujourd'hui, il s'incarne. Comme le politique a perdu la main sur un ensemble de paramètres macro-économiques et sociétaux, il peut, par les bassins de vie, reprendre sa légitimité d'acteur et retrouver une efficacité. En effet, cette efficacité, dans le contexte décrit, est le fruit de la rencontre de trois conditions :
 - > **L'incarnation :** le bassin étant le lieu de vie, c'est là que le réel de la politique prend vie, le local est le lieu de la stratégie. Ailleurs, c'est de plus en plus du discours. Un discours qui parle beaucoup de concret mais qui, en général, s'incarne peu. L'Europe illustre assez bien ce problème.
 - > **L'adaptation :** La politique doit trouver ses modes d'exercice adaptés aux configurations locales pour pouvoir être efficace. Ce qui peut l'amener à développer des dispositifs très différents en fonction des contingences en présence. Cette fonction adaptative lui est très difficile à développer car le modèle de base est que le local exécute le politique. Or, le contexte impose que le local soit l'acteur de la politique.
 - > **L'intégration :** La complexité qui est devenue, par les transformations relevées, la caractéristique de l'environnement socio-économique, ne peut être maîtrisée que par l'union des acteurs qui mettent dans le réel leurs ressources en commun. De nouvelles formes de solidarités sont appelées, là, à se développer. Au-delà des questions de gouvernance,

on voit, là, émerger le défi majeur que sont les modèles futurs de solidarité permettant d'éviter ce que P. Sloterdijk nomme le parc humain.



■ Une question de modèle de gouvernance

Donc, lorsque le politique « entre en bassins », il se produit une « glocalisation » de l'action politique dont le rôle n'est plus, là, de configurer la cité mais de soutenir le local dans son adaptation face à des enjeux globaux qui ne sont plus maîtrisables. La stratégie politique est, là, de changer de registre : ne plus travailler sur le global et les enjeux généraux mais encadrer les acteurs dans leur nécessaire adaptation à l'inévitable. C'est le syndrome TINA qui marque de nombreuses politiques aujourd'hui. « Il n'y a pas d'alternative », inauguré spectaculairement par Md Thatcher, amène tout droit aux bassins puisque le réel est fait de proximité pour l'humain. C'est là qu'un nœud dans le modèle de gouvernance apparaît. Le nœud de l'intégration de nos redoutables diversités... Et là, on constate une dysharmonie politique qui est sans doute à la base de cette rupture entre les politiques et les citoyens et qui amène le débat médiatico-politique à échouer dans la fange de la « ripublique »

comme le dénonce le chroniqueur Jacques Julliard. Le problème vient de ce que le politique continue à se vendre comme maître des contingences et garant du bien-être en fonctionnant dans un modèle de gouvernance, la gouvernance linéaire, qui ne fonctionne que s'il est réellement maître des dites contingences. Or, c'est le marché qui a cette maîtrise, plus le politique. Donc, le modèle de gouvernance doit s'adapter pour correspondre à la situation réelle du politique qui n'est plus en capacité de construire une cité pour abriter les peuples mais se doit de sécuriser l'action des citoyens face à l'indéterminé du monde. Le modèle, à terme, ne peut être que réticulaire. Ce qui impacte le modèle managérial public et le modèle organisationnel.

A travers les bassins, le politique avance laborieusement dans cette direction sans plan d'architecture, sans vision claire des enjeux, sans méthode adaptée, ce qui est historiquement banal dans les périodes de mutation d'une telle intensité.

Trois modèles génériques de gouvernance sont, là, sur la table et leurs déclinaisons managériales et organisationnelles :

La gouvernance linéaire : gouverner, c'est ordonner

Fondée sur une vision mécanique du monde, cette gouvernance attribue, à chaque fait, une cause qui doit être maîtrisée, c'est-à-dire gérée. Elle va produire un management public de type exécutif qui, souvent, ne répond pas aux enjeux mais aux ordres et donne des structures de type pyramidal et des organigrammes hiérarchiques. La quasi-totalité de l'appareil public est construit suivant cette architecture. C'est un système pensé pour exécuter les règles d'un monde prévisible, qui a comme qualité d'être stable et, justement, prévisible. Son défaut majeur est son manque d'adaptabilité, ce qui le rend rapidement obsolète dans un monde en mutation. Il n'est pas construit dans une logique de territoires et de bassins mais dans une logique de fonctions et donc d'Etats. C'est ce modèle qui est en crise aujourd'hui.

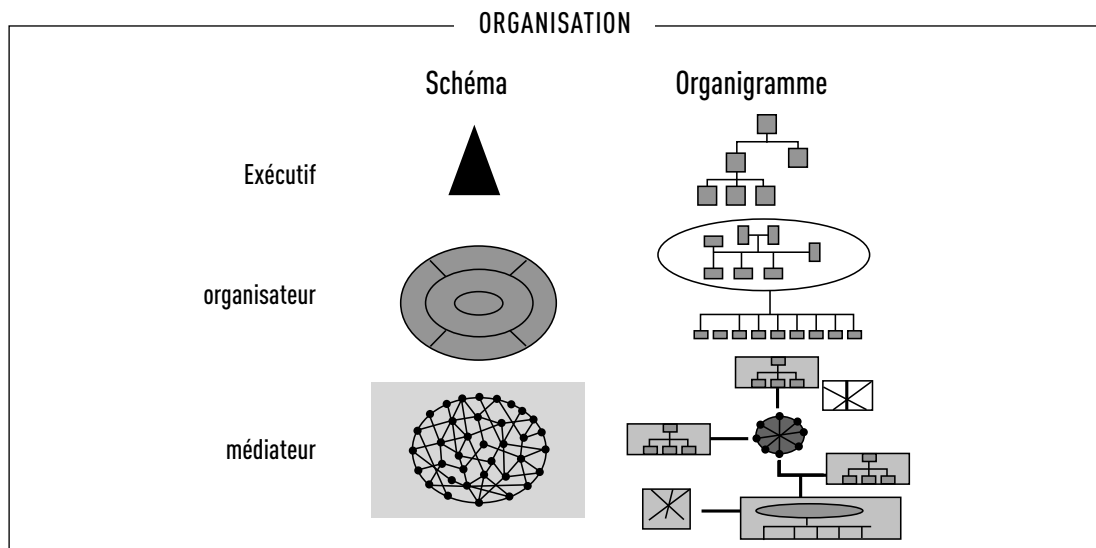
La gouvernance régulatrice : gouverner, c'est prévoir

Fondée sur une vision biologique du monde, cette gouvernance va entrer dans une logique de pilotage des évènements en utilisant essentiellement les outils technologiques et de communication. Son enjeu majeur est d'anticiper les évènements, ce qui lui fait investir beaucoup dans des dispositifs de veille, d'analyse, d'évaluation et de monitoring. Elle va produire un management public de type régulateur qui va mobiliser des partenaires pour rencontrer des objectifs centralisés et non négociables. Cette gouvernance laisse les voies et moyens ouverts aux initiatives des acteurs mais les chemins sont balisés par les contraintes organisationnelles. Les acteurs sont mobilisés, le plus souvent, comme sous-traitants que comme créateurs de la réponse. Cette gouvernance est en développement progressif dans l'appareil public qui s'ouvre aux partenariats et à l'évaluation, point fondamental de cette gouvernance régulatrice car c'est en fonction d'une norme générale que l'action est gouvernée. Ce système a comme qualité de faire se converger des forces vers un objectif commun et de permettre une certaine diversité. C'est un système plus souple qui a comme défaut le poids des négociations incessantes de la régulation et un risque chronique de blocage. La saturation communicationnelle et la paraly-

sie guette ce système qui demande de grandes capacités managériales. Les bassins ne sont pas l'unité véritable de ce système puisqu'ils ne sont pas les auteurs de leurs développements et de leurs interactions. S'ils ont droit à une autonomie opérationnelle, ils n'ont pas encore accès à la stratégie. Ce qui fait que certains vivent cette gouvernance comme un marché de dupes où ils assument les contraintes de l'environnement mais ne peuvent décider réellement des stratégies et des normes et, ainsi, se sentent, parfois, piégés par le régulateur.

La gouvernance réticulaire : gouverner, c'est médiatiser

Inexistante au niveau politique et institutionnel, cette gouvernance se développe au niveau international dans certains types d'ONG et sur le Net. On peut, par exemple, observer des organisations, sur le Net, qui produisent un respect rigoureux de leurs règles par une foule d'utilisateurs et ce, sans police ni sanction. C'est une gouvernance fondée sur une vision chaotique du monde où la question centrale est la créativité. L'objectif de cette gouvernance est de sécuriser les acteurs dans leur réalisation par la mise en place d'une structure d'interaction pour leur permettre de se soutenir mutuellement. C'est le crowdsourcing et le politique n'est plus au sommet de l'Etat mais dans ses bassins avec les acteurs pour créer



un monde capable de répondre sans cesse à un réel en mouvement constant. L'entente des acteurs et la bonne compréhension collective des enjeux et des opportunités sont des conditions de réussite. La fonction publique, dans cette gouvernance, produit un management médiateur qui va garantir l'intercompréhension entre les individus et créer les conditions de leur réussite. On est très loin des modèles de contrôle et d'encadrement usuels. La mutation en cours porte vers cette gouvernance mais elle est encore, pour des raisons culturelles, historiques et psychosociologiques, impensable au niveau politique. L'organisation type de cette gouvernance est « hyperarchique », c'est-à-dire un assemblage cohérent de cellules qui, elles-mêmes, définissent leur gouvernance propre et leur structure. On se trouve, là, dans une polymorphie où l'unité de base est le bassin de vie. Il est à noter que, dans ce système, aucun bassin de vie n'est structuré de la même manière.

5. QUESTIONS VIVES

Le contexte du réel nous montre que nos sociétés sont parvenues à un tournant, que les modèles de gouvernance, de management public et d'organisation ont vécu. On est à une bifurcation, à la croisée des chemins. Le « one best way » politico-économique et son avatar, le TINA, sont définitivement faux. « Tous les chemins mènent à Rome » aussi. Car Rome, c'est un bassin comme les autres.

Ainsi, nous pouvons partir vers une sauvagerie technologique sans nom ou vers l'émergence de la cité des hommes. Tout dépendra des réponses que nous apporterons à certaines questions :

- *Quel hardware (structures) pour y mettre nos softwares (symboliques) ?*

C'est la question de l'organisation humaine du futur, celle qui portera notre dignité ou consacra notre infamie, soit nous y serons dignes de

notre humanité au sens d'Hannah Arendt, soit nous y serons molécules d'une masse infâme, un virus organisé qui donne de la fièvre à la terre.

- *Quelle sécurité sociale adaptée à ces dynamiques nouvelles du réel, multistatuts et instable ?*

C'est toute la question des nouvelles solidarités où l'interbassin nécessaire à la solidarité va reposer ce mythe de l'Etat souverain qui, comme la main de Dieu, est pourvoyeur des bienfaits du vivre. Mais l'Etat, comme Dieu, a quitté ce monde. S'ouvre la question de la vie citoyenne postétatique dans une cité à ras de terre que l'on nomme un bassin.

- *Que fait-on des structures publiques et parapubliques du capitalisme techno-industriel ?*

C'est toute la question adaptative du chemin collectif de changement. De grands leaders s'y sont cassé les dents. C'est comme le choc épistémologique de Bachelard. La structure que nous sommes, nous empêche de mettre au monde la structure que nous devrions être pour répondre aux défis de notre futur. L'expectative climatique est un bon exemple.

- *Quelle éducation, quel enseignement pour être pleinement créateur dans le monde du glocal ?*

C'est toute la question éducative et « androcatative », soit celle de l'éducation à tout âge de la vie qui ne peut plus être construite sous la forme d'un dressage soft sur un modèle linéaire du « il faut » mais sur celui réticulaire du créer.

- *Quelle régulation sociopolitique des marchés pour garantir la dignité humaine ?*

C'est toute la question de l'éthique du vivre ensemble. Les marchés libres montrent clairement, aujourd'hui, le type de comportements qu'ils provoquent et dont la plupart, dits rationnels, sont une atteinte à la dignité humaine en ce, y compris à celle de ceux qui les posent.

A Nous de construire des réponses...



5 Ceux-ci ne sont pas des bassins de vie

Par **Luc SIMAR**, secrétaire général adjoint du CESW. L'auteur s'exprime à titre personnel.

Une première concrétisation des « bassins de vie » se dessine en matière d'enseignement, de formation et d'emploi. Après un passage par la déclaration de politique régionale, un regard sur l'organisation territoriale de la Wallonie en matière d'emploi et de formation, nous examinerons le point de vue des interlocuteurs sociaux concernant les bassins de vie enseignement, formation emploi.

1. Les bassins de vie dans la Déclaration de Politique Régionale wallonne

La Déclaration de Politique Régionale (DPR), accord de Gouvernement au plan wallon pour la législature 2009-2014, reprend le concept de bassins de vie, sans le définir précisément, dans trois domaines différents. Le premier domaine touche à l'enseignement, à la formation et à l'emploi. On vise notamment un « enseignement décroisé, coordonné par bassin et partenaire des stratégies de développement régional. Afin de renforcer la cohésion du système éducatif, le Gouvernement s'inscrit dans la stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'encourager les collaborations et les rapprochements entre les établissements des différents réseaux au niveau des bassins de vie. Une telle approche permettra d'harmoniser l'offre d'enseignement, d'initier une logique de concertation, d'optimisation et de pilotage entre acteurs locaux. Elle permettra également d'ob-

jectiver la responsabilité des établissements scolaires dans le fonctionnement du système éducatif. » (p. 20)

En matière de formation et d'insertion, « pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, les outils d'accompagnement individualisés seront renforcés. Pour ce faire, le Forem travaillera, à l'échelle des **bassins de vie**, ... afin de proposer à chaque personne le parcours le plus court et le plus fructueux vers l'emploi. Il sera indispensable d'optimiser et de coordonner davantage, au niveau des bassins de vie, les dispositifs de formation et d'insertion existants. » (p. 25) En matière d'emploi, « les directions régionales (du Forem) seront davantage responsabilisées dans la mise en œuvre des missions et actions en cohérence avec le contexte socio-économique des **bassins de vie**. » (p. 68)

Les bassins de vie apparaissent également, dans la DPR, en matière d'aménagement du territoire, sous le titre 'Un développement territorial dynamique et équilibré'. « Le Gouvernement s'engage à : élaborer, en partenariat avec toutes les forces vives concernées, une stratégie régionale d'encadrement du développement commercial différenciée en fonction des **bassins de vie** ; » (p. 135)

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) doit pleinement devenir un outil de prospective. Son actualisation portera notamment sur les infrastructures principales, la densification de l'habitat, la préservation des zones non urbanisables, les activités économiques et agricoles, les implantations commerciales, l'exploitation des ressources du sous-sol, les bassins de vie et d'emploi, » (p. 135)

Les bassins de vie sont enfin abordés dans le chapitre traitant de la gouvernance territoriale,

en lien avec un projet de réforme des provinces. Réformer les provinces pour renforcer leur efficacité et pour organiser la supracommunauté. Le Gouvernement étudiera la possibilité de « transformer l'institution provinciale en communauté de territoires à l'échelle de bassins de vie en qualité d'organe politique et ayant une triple mission : la déconcentration des politiques régionales ou communautaires, la gestion de l'intérêt supralocal en ce compris le pilotage politique des intercommunales correspondant à son ressort territorial et enfin le soutien aux politiques communales. » (p. 256)

Le Plan Marshall². Vert ne reprend, lui, que le premier volet des bassins de vie, à savoir celui qui traite des matières liées à l'emploi, à la formation et à l'enseignement.

Dans la Déclaration de Politique Régionale, les bassins de vie côtoient d'autres bassins, ce qui contribue peu à la compréhension, à la clarté et à la cohérence. Sont partiellement évoqués les bassins scolaires, les bassins de soins, les bassins industriels. Plus récemment les bassins de villes ont fait leur apparition dans ce registre.

Tous ces éléments sont assez éloignés de la définition initiale des bassins de vie élaborée par la DATAR¹ en France, « Un bassin de vie est la plus petite maille territoriale à l'autonomie plus ou moins marquée, où s'organise la vie quotidienne des habitants. C'est un territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services. »

2. L'organisation territoriale en Wallonie

En matière d'enseignement secondaire, la Wallonie est constituée de 9 zones dont les contours s'inscrivent dans ceux des provinces. Les provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg forment chacune une zone. La province de Liège comporte, outre la Communauté germanophone, 3 zones d'enseignement secondaire : Huy-Waremme, Liège et Verviers.

¹ Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Ce point est plus amplement développé par M. LAFFUT.

La province du Hainaut compte également 3 zones : Wallonie picarde, Hainaut Centre et Charleroi- Hainaut Sud. Les instances interrégionales de pilotage de l'enseignement qualifiant (IPIEQ), qui regroupent les acteurs de l'enseignement en inter-caractères et interrégionales ainsi que les partenaires sociaux ont pour objectif l'harmonisation de l'offre d'enseignement du qualifiant (enseignement secondaire ordinaire), en vue du redéploiement socio-économique. L'organisation territoriale de ces instances repose sur les zones d'enseignement.

Les directions régionales de FOREM Formation et de FOREM Conseil et, par conséquent, les territoires de ressort des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) sont répartis différemment sur le territoire wallon (9 pour Forem Formation, 11 Forem Conseil et les CSEF). Les CSEF du Brabant wallon et du Luxembourg correspondent aux limites provinciales. En province de Liège, les Comités Subrégionaux correspondent globalement aux arrondissements administratifs : Liège, Huy-Waremme et Verviers, hors Communauté germanophone. Le Comité subrégional de Namur couvre la province à l'exclusion de l'arrondissement de Philippeville, repris dans le CSEF de Charleroi. La province du Hainaut compte, outre Charleroi, 4 CSEF : Mouscron-Comines, Tournai-Ath-Lessines, Mons et Région du Centre.

L'enseignement supérieur est organisé en 5 zones pour l'ensemble de la Fédération Wallonie- Bruxelles : Bruxelles et le Brabant wallon forment une zone, les autres zones sont constituées des provinces de Liège, du Luxembourg, de Namur et du Hainaut.

Les intercommunales de Développement Economique couvrent globalement les espaces provinciaux pour Liège, Namur, Luxembourg et le Brabant wallon. Le Hainaut est couvert par quatre intercommunales de développement économique, dont deux en voie de rapprochement pour la Wallonie picarde, une pour Mons et la région du Centre, une pour Charleroi et le Sud Hainaut.

sionnelle et d'enseignement qualifiant. Elles établiront et diffuseront une « liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers », rendront des avis et formuleront des orientations en matière d'offres d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle, développeront des pôles de synergie afin de permettre l'émergence de projets communs. Les Instances intégreront et assureront le bon fonctionnement des Chambres de l'Instance, y compris toute autre Chambre visant à accueillir une nouvelle mission.

Au départ de la « liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers », les Instances bassins de vie peuvent avoir un impact sur les ouvertures d'options dans l'enseignement qualifiant, sur l'ouverture de nouvelles formations par le Forem, par Bruxelles Formation, sur l'ouverture de formations en alternance par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et le Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) à Bruxelles, sur l'ouverture de nouvelles sections de l'enseignement secondaire par un établissement de promotion sociale.

Afin de favoriser le développement de politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, les Instances bassins de vie sont invitées à constituer des pôles de synergie, autour d'un secteur, d'une filière ou d'un métier. Il s'agit de favoriser l'émergence de projets associant les forces vives d'un secteur porteur, pour améliorer les dispositifs locaux d'enseignement qualifiant, de formation, d'emploi et d'insertion dans ce secteur. Des aspects spécifiques sont cités : gestion des places de stages ou d'alternance, mise en commun d'infrastructures ou d'équipements, actions d'information et de sensibilisation, lutte contre l'abandon scolaire, apprentissage des langues dans le qualifiant, ...

4. Le point de vue des interlocuteurs sociaux wallons

Le Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW) observe, dans son avis A.1068, que le concept de Bassins de vie a, sous diverses déclinaisons (bassins de vie, bassins d'emploi, bassins de santé, bassins de villes, bassins scolaires, bassins de transports...), fait l'objet, au cours des dernières années, de multiples travaux et réflexions menés par différents acteurs (CPDT, ETNIC/IWEPS, UVCW, ...), le plus souvent de manière non coordonnée.

Dans un souci d'opérationnalisation du dispositif, le CESW prend acte de la définition proposée des Bassins de vie EFE et invite le Gouvernement wallon à coordonner les différentes approches sur le concept Bassins de vie en son sein.

La mise en œuvre des Bassins de vie s'inscrivant vraisemblablement dans une perspective évolutive, le CESW estime qu'il convient de vérifier si les découpages géographiques proposés, resteront pertinents, d'une part, pour intégrer d'autres acteurs dans les champs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi (enseignement supérieur, MIRE, IFAPME, ...), d'autre part, pour intégrer ultérieurement d'autres dimensions telles que la santé, les transports, l'animation économique, ...

Le CESW soutient pleinement les objectifs du projet d'accord de coopération à savoir principalement améliorer la cohérence de l'offre d'enseignement (qualifiant) et de formation au regard des besoins socio-économiques identifiés au niveau sous-régional et régional ainsi que développer la concertation, les synergies et les collaborations entre opérateurs d'enseignement, opérateurs de formation et interlocuteurs sociaux. Pour le CESW, ces objectifs constituent des enjeux majeurs pour la Wallonie ; impactant très concrètement les possibilités d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de recrutement des entreprises et, dès lors, le développement socio-économique du territoire.

L'avant-projet d'accord de coopération crée une « Instance Bassin de vie ». Les interlocuteurs sociaux souhaitent que le président de

cette instance soit désigné sur proposition des interlocuteurs sociaux, qu'un représentant du Pôle académique soit présent à titre d'observateur. La volonté initiale était de couvrir les champs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement qualifiant, tous niveaux confondus. L'enseignement supérieur qualifiant n'est plus impliqué dans l'avant-projet, ce que regrettent les interlocuteurs sociaux.

Les interlocuteurs sociaux wallons demandent qu'un rôle faitier plus important soit confié aux interlocuteurs sociaux wallons et bruxellois, réunis au sein du CESW et du CESRBC, dans la définition des orientations stratégiques, des priorités transversales et des missions des Instances Bassins de vie au niveau régional, ainsi que dans l'évaluation et la formulation de recommandations sur l'évaluation du dispositif.

Les interlocuteurs sociaux wallons soulignent le déséquilibre des apports respectifs de moyens entre la Wallonie, qui supporterait les tâches de cette nouvelle instance au travers

des moyens actuels des CSEF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ne prévoit pas d'apport supplémentaire par rapport à la prise en charge actuelle de l'animation des IPIEQ.

Le CESW insiste sur l'urgence quant à la concrétisation de l'objectif principal de l'accord de coopération, à savoir la mise en cohérence de l'offre d'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle avec les besoins socio-économiques identifiés au niveau des sous-régions. Il invite donc les Gouvernements à établir, par une planification concertée avec les acteurs concernés, des échéances précises et réalistes quant à la mise en œuvre des différents aspects de l'accord de coopération.

Sources : Déclaration de politique régionale wallonne, 2009-2014, Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire. Rapport d'expertise du GT 1, Découpage territorial « Emploi - Formation - Enseignement ». Avant-projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi. CESW, Avis n° A.1068.

Avec le soutien



de Mouvement Social, scrl

Editeur responsable : Virginie DELVAUX, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles - 09/2014/mht- DCL